

Chère Consœur, Cher Confrère,

J'alerte la Profession depuis plusieurs années sur les risques des FCPI et FIP. Il ne s'agissait pas d'interdire, puisque **les produits sont globalement montés sérieusement**, mais de lui faire **prendre conscience des risques**. Non seulement parce que **la Crise ne peut pas être sans conséquence** sur les entreprises les plus fragiles, puisque les plus petites et les plus récentes, mais surtout parce que **ces placements n'offrent pas de portes de sorties assurées**. En effet, pour bénéficier d'une sortie, même après le délai fiscal, il faut vendre l'ensemble des sociétés figurant dans le fonds, une à une, pour espérer récupérer la totalité de sa mise. **Ce dont le client n'a le plus souvent pas conscience**. Et ce n'est donc qu'au fil de l'eau que les ventes vont se faire et prendre peut-être des mois et années. Je ne parle, bien sûr, que de celles qui n'auront pas disparues. Un gérant me disait récemment que **50% des sociétés dans ses fonds allaient disparaître**. C'était honnête, mais, en tant que gérant, me disait-il tout ?

Gérard RAMEIX a pris en main ce dossier explosif dès qu'il a pris la présidence de l'AMF, **Bercy aussi**, s'en inquiétant certainement depuis plus longtemps. Je sais que **diverses solutions sont étudiées** : création d'un **marché secondaire** qui se traduira souvent par une vente à la casse (qui sera parfois énorme !) **ou rachat par la Caisse des Dépôts**, présidée par un certain Jean-Pierre JOUYET, **comme pour une société de défaillance**. Pour la solution 1, les souscripteurs verront certainement d'un très mauvais œil une **perte pouvant aller jusqu'à 90%, même si l'avantage fiscal a pour partie compensé**. Mais je vois mal demain l'État, à travers la Banque, racheter des **produits risqués** et parfois plombés, à un prix à définir, pour compenser tout ou partie de la perte des souscripteurs, **faisant ainsi financer une seconde fois par tous les Français** cet investissement. Et puis pour cela Banque et État devraient disposer de beaucoup de fonds.

Je savais, dès l'époque de mon échange récent avec mon confrère et ami, Patrice PONMARET, au sujet du "pointage" des métiers de conseil *-et non pas des seuls CIF et encore moins des seuls CGPI-* par Jean-Pierre JOUYET que **nous n'avions pas intérêt à reprendre à notre compte les observations de ce dernier sur « comment cela a-t-il été vendu et expliqué au client ? »**. Dans le cas des FCPI et FIP, a-t-on expliqué à ce dernier que le respect du délai fiscal ne l'assurera pas d'une sortie ? **Il était encore plus regrettable d'avoir l'air de défendre le système CIF qui est définitivement pollué, au détriment de l'information et donc de la sécurité du consommateur et des vrais CGPI ou Hauts de bilans, par l'ouverture du CIF à un tas de professions souvent incontrôlées**, par les Pouvoirs publics, par principe de précaution, mais surtout pour s'en laver les mains. Et cela, même si les CGPI ne sont pas plus responsables que les grandes banques, qui font vendre ces produits par leurs commerciaux sans étude patrimoniale réelle, et que toutes les sociétés de gestion, filiales ou pas, qui les ont fabriqués.

Mais le principal responsable est l'État (de droite comme de gauche). Par des prétextes divers (aides aux entreprises, à l'innovation, à la création, aux DOM-TOM, au tourisme, au développement, manque de logements, etc.), **il fait financer par des particuliers des produits qui partant d'un bon sentiment, dérivent rapidement.** Il faut dire que les épargnants, et parfois leurs conseillers, **visent la défiscalisation avant l'étude économique du produit**, oubliant même parfois les avoir souscrits, satisfaits qu'ils sont d'avoir réduit leurs impôts. Je disais récemment à l'une de mes consœurs et amie que j'invitais à être prudente mais qui me répondait « *qu'il fallait bien aider les petites entreprises* » que « **la mission que m'avaient confié mes clients n'était pas de financer les entreprises, mais de protéger leur patrimoine** ». Et la **responsabilité de l'État devient accablante quand il accorde un avantage fiscal à un produit qui ne sert qu'à financer un stock de diamants** (bien loin des objectifs législatifs des FCPI, FIP, holdings, etc.) qui ruinerait les épargnants comme dans les années 80, début 90. **Mais nous ne sommes pas prêts de sortir de ces dérives de l'État.** Le rapport GALLOIS préconise des mesures touchant, en autres, l'assurance vie pour **aider au financement des entreprises. Comme si celui-ci ne devait pas provenir des souscriptions normales d'actionnaires ou d'obligataires et pas de réductions d'impôts prélevées sur l'ensemble des Français, ce qui est de la saine Économie.** Les dérives de l'immobilier français auraient dû pourtant faire réfléchir nos dirigeants. GALLOIS sera un jour celui qui aura poussé au crime comme l'a été FOURGOUS avec les contrats d'assurance. Ce dernier a fait perdre beaucoup d'argent à de vieux épargnants à qui on n'a pas dit les risques qu'ils prenaient en transformant leurs contrats pour retarder un prélèvement social, promesse d'État trahie par le précédent gouvernement.

Je suis désolé pour vous, mes Consœurs et Confrères (indirectement pour vous amis Fournisseurs), mais **je vous invite d'ores et déjà, à prendre les plus grandes précautions. Le scandale risque d'être pire que GESDOM**, car il y aura peut-être là l'excuse de l'escroquerie que le conseil ne pouvait deviner. Pas pour les FCPI et FIP. Il en va d'ailleurs **de même de certains produits structurés** que l'on dit « garantis ». Une grande revue, bien connue de nous, prépare un article qui va dévoiler, même si, nous, nous le savons déjà, comme d'ailleurs nos Dirigeants, Fonctionnaires et Régulateurs, les dégâts (jusqu'à 80 et 90%) de certains produits de maisons bien connues. Il faut dire que l'information circule aujourd'hui facilement de ces derniers vers la Presse et les lettres confidentielles, au fur et à mesure qu'ils se rendent compte de l'importance des dégâts.

Cordialement

Jean-Pierre RONDEAU

Président de MEGARA Finance

site: www.megarafinance.fr

Président de

La Compagnie des Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants

site: www.lacompagniedescgpi.fr

Bur. : 01 44 51 62 20

Fax. : 01 42 66 31 32

adresse courriel : jprondeau@megarafinance.fr